



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: Custom Crete
Code de produit: Non disponible.

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Additif.

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/adresse: Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740

Numéro de téléphone: (562) 598-8808

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE

Classe de risques

Toxicité reproductrice 2

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme de risques :



Mot indicateur: Attention

Mention de danger: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Entreposage: Garder sous clef.

Élimination: Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Dangers autrement non classés: Non applicable.

18.4 % du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 MÉLANGES

Ingrédient	NUMÉRO DE CAS	% en poids
Alcool méthylique	67-56-1	0.1 - 1

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

- Yeux:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter un médecin.
- Peau:** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Inhalation:** S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Ingestion:** Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 LES SYMPTÔMES ET LES EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Yeux:** Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmolement.
- Peau:** Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, assèchement, et gerçure de la peau.
- Inhalation:** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Ingestion:** Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX NÉCESSAIRES

- Remarque pour le médecin:** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 INFLAMMABILITÉ

- Inflammabilité:** Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

5.2 AGENT D'EXTINCTION

- Agent d'extinction approprié:** Traiter pour les matériaux environnants.
- Agent d'extinction inapproprié:** Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RÉSULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

Produits de combustion: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion:

Sensibilité au choc: Non disponible.

Sensibilité à la décharge statique: Non disponible.

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération.

Section 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. (Consulter la section 8)

Conseils généraux d'hygiène: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. (Consulter la section 10)

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE COMMANDE

Directives d'exposition

Limite d'exposition en milieu de travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Alcool méthylique	200 ppm	200 ppm



FICHE SIGNALÉTIQUE

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau:

Protection des mains: Porter des gants appropriés.

Protection du corps: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies

respiratoires: Porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures générales de santé et de sécurité: À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence:	Non disponible.
Couleur:	Non disponible.
Odeur:	Non disponible.
Seuil d'odeur:	Non disponible.
État physique:	Liquide.
pH:	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition:	Non disponible.
Point d'éclair:	Non disponible.
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité:	Ininflammable.
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion:	Non disponible.
Pression de vapeur:	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative/gravité spécifique:	Non disponible.
Solubilité:	Non disponible.
Coefficient de partage : n-octane/eau:	Non disponible.
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible.
Température de décomposition:	Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives :	Non disponible.
Propriétés d'oxydation :	Non disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, le contact oculaire, l'inhalation et l'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxiques:

Yeux: Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement.

Peau: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, assèchement, et gerçure de la peau.

Ingestion: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Toxicité aiguë:

Ingrédient	CL50	DL50
Alcool méthylique	Inhalation 83.2 mg/L 4 h, rat	Oral 5628 mg/kg, rat Dermique 15800 mg/kg, lapin

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique

CL50 (inhalation)	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
> 20 mg/L 4 hr, rat	> 2000 mg/kg, rat	> 2000 mg/kg, lapin



FICHE SIGNALÉTIQUE

Ingrédient	Produits chimiques inscrits comme agent cancérigène ou potentiellement cancérigène (NTP, CIRC, OSHA ACGIH, CP65)*
Alcool méthylique	CP65

11.2 DIFFÉRÉ, IMMÉDIAT ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME

Corrosion/irritation cutanée:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Domage/irritation grave oculaire:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation de la peau:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition unique - STOT:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets chroniques:	
Cancérogène:	Ce produit n'est pas classé comme cancérigène.
Mutagenicité des cellules germinales:	Ce produit n'est pas classé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction:	
Développement:	Suspecté de nuire au fœtus ou à l'embryon.
Tératogénique:	Dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Embryotoxicité:	Dangereux d'après les critères du SIMDUT.
Fertilité:	Suspecté de nuire à la fertilité.
Expositions répétées - STOT:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Produits toxicologiquement synergiques:	Non disponible.
Renseignements additionnels:	Non disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 ÉCOTOXICITÉ

Toxicité aiguë/chronique:	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
----------------------------------	---

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Bioaccumulation: Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

12.5 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

Section 13 : ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Méthode d'élimination: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Autres méthodes d'élimination recommandées: Non disponible.

Section 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

DOT

Non réglementé.

TMD

Non réglementé.

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

DOT

Non applicable.

TMD

Non applicable.

14.3 CLASSE DE RISQUES POUR LE TRANSPORT (ES)

DOT

Non applicable.

TMD

Non applicable.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

DOT

Non applicable.

TMD

Non applicable.

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible.

14.6 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC

Non disponible.

14.7 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT/MESURES LÉGISLATIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA CHIMISATION

Canada : ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

É.-U. : fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

SARA Titre III				
Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 (EHS) RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313
Alcool méthylique	Non listé.	Non listé.	5,000	313

Réglementations de l'État

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'Etat de la Californie comme produit pouvant provoquer des malformations congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Inventaires mondiaux:

Ingrédient	Canada LIS/LES	États-Unis TSCA
Alcool méthylique	LIS.	Oui.

NFPA-National Fire Protection Association (association nationale de protection contre les incendies):	
Santé :	1
Incendie :	0
Réactivité :	0

HMIS-Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses):	
Santé:	1*
Incendie:	0
Réactivité:	0

ÉVALUATION DES DANGERS : 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = sévère, 4 = extrême

Classement SIMDUT:

Catégorie D2A - Tératogénicité et embryotoxicité

Catégorie D2B - Irritation des yeux

Symboles de SIMDUT :





FICHE SIGNALÉTIQUE

AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉRIGÈNES:

- CP65** Proposition 65 de la Californie
- OSHA (O)** Occupational Safety and Health Administration (OSHA - Direction générale de la sécurité et de la santé au travail).
- ACGIH (G)** American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).
A1 - Agent cancérigène pour les humains - confirmé.
A2 - Agent cancérigène pour les humains - soupçonné.
A3 - Agent cancérigène pour les animaux.
A4 - Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains.
A5 - N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains.
- CIRC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.
1 - L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains.
2A - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
2B - L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.
3 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain.
4 - L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.
- NTP (N)** National Toxicology Program (programme national de toxicologie).
1 - Connus pour être cancérigènes.
2 - Raisonnablement anticipé être cancérigène.

Section 16 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Date de préparation:** Avril 5, 2013
- Date d'expiration:** Avril 5, 2016
- Version:** 1.0
- Date de révision:** Avril 5, 2013

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone : (519) 488-5126
www.nexreg.com

Préparé pour : Custom Building Products

Fin de la fiche signalétique